

# Proposition de modalité des répartitions de l'enveloppe budgétaire PSF (1/6)

---

En entrée:

- Enveloppe nationale XXX XXX €
- Document des critères PSF FFCO

Les acteurs:

- Les clubs proposent des projets en accord avec le PSF et transmettent au CD, à la ligue et à la FFCO (avec ordre de priorité si plusieurs projets)
- Les CD's proposent des projets en accord avec le PSF et transmettent à la ligue et à la FFCO (avec ordre de priorité si plusieurs projets)
- Les CD 's peuvent prioriser les projets de leurs clubs
- Les ligues proposent des projets en accord avec le PSF et transmette à la FFCO ((avec ordre de priorité si plusieurs projets)
- Les ligues peuvent prioriser les projets de leurs clubs et de leurs CD's
- La commission PFS analyse les dossiers, fait sa priorisation, ainsi que la répartition finale de l'enveloppe nationale.
- Le Comité Directeur FFCO valide la priorisation proposée par la commission PSF, ainsi que la répartition finale de l'enveloppe nationale
  
- Le Comité Directeur FFCO valide l'évaluation par la commission des bilans des projets réalisés (A, B, C, D). Cette évaluation est utilisé pour l'affectation des budgets l'année suivante.



# Proposition de modalité des répartitions de l'enveloppe budgétaire PSF (2/6)

---

## Rappel sur les éléments imposés par l'Agence (et sur lesquels on ne peut négocier) :

- Association sportive agréée par le ministère chargé des sports (valable ligue et CD)
- Dossiers réalisés via compte asso
- Obligation de fournir un certain nombre de documents administratifs
- Obligation de fournir un projet associatif de développement (la FFCO pourra communiquer un document d'aide à la rédaction)
- Seuil de subventionnement = 1500 € (sauf pour ZRR = 1000 €) par association
- Principe de l'annualité de la subvention.
- Principe de subsidiarité (pour une action donnée, on ne peut financer qu'un seul bénéficiaire)

## Propositions sur des éléments supplémentaires de gestion définis par la FFCO :

- Obligation de sincérité dans les budgets présentés (on ne demande pas 2000 € pensant obtenir 1000 €...)
- Plafond de financement accordé par action fixé à 50 % du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires)
- Obligation de faire apparaître les co-financeurs dans les budgets prévisionnels des actions présentées
- 3 actions maximum à présenter pour les clubs et CD
- 5 actions maximum à présenter pour les ligues

## Calcul du socle par ligue pour la première étape de répartition :

- 20 % du budget est conservé pour la deuxième étape
- Sur les 80%, une part fixe et définie à 1500 (ou 2000) par ligue, plus une part de la moitié restante au prorata des licenciés de la ligue et l'autre part sur l'autre moitié restante au prorata des licenciés jeunes de la ligue (voir simulation en fin de document)



## Proposition de modalité des répartitions de l'enveloppe budgétaire PSF (3/6)

Simulation : subvention globale: 200 000 € (20 % conservés pour deuxième étape soit 40 000 €)

Pour 13 ligues à 2000 € de part fixe, il reste 160 000 – 26 000 = 134 000 €

Première étape, pour une ligue qui à 15% de licencié et 20% de jeunes licenciés , la somme à lui redistribuer dans un 1<sup>er</sup> temps est de : 2000 + 15% de 67 000 + 20 % de 67 000 soit 25450 €.

projet	€ demandés	Axe fédé	Avis CD	Avis ligue	Avis fédé		€ alloués
C1_P1_L1_CD1	1500	A1	1	3	2	OUI *	1500
C1_P2_L1_CD1	2000	A2	4	4	4	NON	0
C2_P1_L1_CD1	2000	A3	1	2	3	NON	0
C3_P1_L1_CD1	2500	A1	2	2	2	OUI	2500
.....	10000	A1,2,3			1 ou 2	OUI	9450
.....	5000	A1,2,3			3	En partie	3500
.....	5000	A1,2,3			4	NON	0
CD1_P1_L1	1500	A1		2	2	OUI	1000
CD2_P1_L1	2000	A3		1	1	OUI	2000
L1_P1	4000	A3			1	OUI	4000
L1_P2	2000	A1			2	OUI	1500
total	37500						25450

**Axe 1** du projet fédéral (ETR, mutualisation de moyens, projets « jeunes » et Carto de qualité) :

**Axe 2** du projet fédéral (carto de proximité et VTT, manifs innovantes et exceptionnelles, nouveaux publics, sport-santé

**Axe 3** du projet fédéral (formation) :  
Codification des avis :

1 = actions/projets les plus en lien et les plus prioritaires pour le CD/ligue – 4 = actions/projets les moins en lien ou prioritaires

En parallèle, pris en compte pour l'avis.

Codification de l'évaluation des retours des bilans des actions:

A : OK, B : presque OK, C : pas suffisamment en adéquation, D : pas du tout en adéquation

**\* OUI ne veut pas dire automatiquement affectation totale**



# Proposition de modalité des répartitions de l'enveloppe budgétaire PSF (4/6)

---

Vérification des indicateurs « cibles » avant recalage des 20 %

Sur une base de 200 000 , 20 % correspondent à 40 000 €

Axe 1 du projet fédéral (ETR, mutualisation de moyens, projets « jeunes » dont stage , carto de qualité, )

Cible = **60% de l'enveloppe nationale**

Axe 2 du projet fédéral (carto de proximité et VTT, manifs innovantes et exceptionnelles, nouveaux publics, sport-santé)

Cible = **25% de l'enveloppe nationale**

Axe 3 du projet fédéral (formation)

Cible = **15 % de l'enveloppe nationale**

Cas 1, la sommes des € alloués **est loin** d' un des objectif fédéral (exemple: 16 000 € sur axe 3 (formation) soit 10% somme affectée : objectif 15%. Sur les 20% restant, on privilégiera cet axe

Cas 2, la sommes des € alloués est proche des objectifs fédéraux (exemple: 24 000 € sur axe 3 (formation) soit 15% somme affectée : objectif 15%. Sur les 20% restant, on est plus souple

## Proposition de modalit  des r partitions de l'enveloppe budg taire PSF (5/6)

Deuxi me passage, affectation des 20 % restant sur les projets restants, en fonction des priorit s FFCO (ex: d veloppement de nouveaux clubs) et  ventuellement, d'un besoin de recalage pour se rapprocher des % cibles par axe f d ral..

projet	� dema nd�s	Axe f�d�	Avis CD	Avis ligue	Avis f�d�	D�cisio n 1 er passage	� sur les 80%	D�cision 2 i�me passage	� sur les 20%
C1_P1_L1_CD1	1500	A1	1	3	2	OUI	<b>1500</b>		
C1_P2_L1_CD1	2000	A2	4	4	4	NON	0		
C2_P1_L1_CD1	2000	A3	1	2	3	NON	0	OK sur les 20% en +	1500
C3_P1_L1_CD1	2500	A1	2	2	2	OUI	2500		
.....	10000	A1,2,3			1ou2	OUI	9450		
.....	5000	A1,2,3			3	En partie	3500		
.....	5000	A1,2,3			4	NON	0		
CD1_P1_L1	1500	A1		2	2	OUI	1000	OK sur les 20% en +	500
CD2_P1_L1	2000	A3		1	1	OUI	2000		
L1_P1	4000	A3			1	OUI	4000		
L1_P2	2000	A1			2	OUI	1500		
total	37500						25450		2000



# Proposition de modalité des répartitions de l'enveloppe budgétaire PSF (6/6)

---

Planning 2020 :

- Décembre 2019 : Conseil d'administration de l'ANS (Agence Nationale du Sport) (vote du budget, orientations...)
- Janvier 2020 : Note de service relative au PSF et finalisation de la note de cadrage fédérale. Donc, il faut absolument que l'on soit prêt fin janvier. (càd que tous les docs relatifs à la campagne de subvention soient OK et que l'on soit au clair sur toutes les procédures).
- Février/mars 2020 : Formation aux outils informatiques (compte asso et OSIRIS qui est la base de gestion des subventions).
- Mars 2020 : Lancement de la campagne de subvention. Cad diffusion auprès des ligues/CD/Clubs.
- Juin 2020 : Fin de campagne de subvention. Cad que tout est terminé et que tous les éléments sont en possession de l'agence pour payer (les dossiers sont complets, instruits, saisis, les avis des ligues sont remontés et les montants de subvention proposés sont définitifs).
- L'objectif est que les associations soient payées courant l'été 2020 (juillet/août).

Fin 2020/début 2021 : Remontée des bilans des actions financées, au plus tard avec les demandes 2021..

Simulation en prenant en compte le nombre de licencié le 23.11.2019  
et l'âge des licenciés au 01.01.2019

Ligue	Part fixe + variable			Par rapport à part fixe 0			En 2018		Par rapport à 2018		
	- €	1 500 €	2 000 €	- €	1 500 €	2 000 €	100%	80%	- €	1 500 €	2 000 €
AR	40 581 €	37 350 €	36 273 €	- €	- 3 231 €	- 4 308 €	52 800 €	42 240 €	- 1 659 €	- 4 890 €	- 5 967 €
BF	14 533 €	14 339 €	14 274 €	- €	- 194 €	- 259 €	12 600 €	10 080 €	4 453 €	4 259 €	4 194 €
BR	6 386 €	7 141 €	7 393 €	- €	755 €	1 007 €	3 500 €	2 800 €	3 586 €	4 341 €	4 593 €
CE	4 082 €	5 106 €	5 448 €	- €	1 024 €	1 365 €	- €	- €	4 082 €	5 106 €	5 448 €
GE	17 590 €	17 039 €	16 855 €	- €	- 551 €	- 734 €	25 875 €	20 700 €	- 3 110 €	- 3 661 €	- 3 845 €
HF	11 181 €	11 378 €	11 443 €	- €	196 €	262 €	33 117 €	26 494 €	- 15 312 €	- 15 116 €	- 15 050 €
IF	14 404 €	14 225 €	14 165 €	- €	- 179 €	- 239 €	16 750 €	13 400 €	1 004 €	825 €	765 €
NA	21 485 €	20 480 €	20 145 €	- €	- 1 005 €	- 1 340 €	17 400 €	13 920 €	7 565 €	6 560 €	6 225 €
NM	5 958 €	6 763 €	7 032 €	- €	805 €	1 074 €	7 000 €	5 600 €	358 €	1 163 €	1 432 €
OC	13 442 €	13 375 €	13 353 €	- €	- 67 €	- 90 €	19 600 €	15 680 €	- 2 238 €	- 2 305 €	- 2 327 €
OM	1 599 €	2 912 €	3 350 €	- €	1 314 €	1 751 €	1 927 €	1 542 €	57 €	1 371 €	1 809 €
PL	2 538 €	3 742 €	4 143 €	- €	1 204 €	1 605 €	1 500 €	1 200 €	1 338 €	2 542 €	2 943 €
PZ	13 476 €	13 405 €	13 381 €	- €	- 71 €	- 95 €	17 000 €	13 600 €	- 124 €	- 195 €	- 219 €
	167 255 €	167 255 €	167 255 €				209 069 €	167 255 €			

